

ECHELLE 1 : 1000

Mis en vigueur
- 7 MARS 2008

- Périmètre du plan de quartier (zone d'habitations individuelles)
- Limite des constructions
- Aire d'implantation des constructions
- Aire d'accès
- Aire arborée
- Aire d'équipement communal
- Orientation des faîtes
- Cheminement piétonnier
- Arbres conservés
- Arbres nouveaux et haie vive selon l'art. 9 al. 1 RPQ (situation indicative)
- Arbres nouveaux selon l'art. 9 al. 2 RPQ (situation indicative)

Propriétaire: Commune de Chevilly	
Parcelle 38 A :	3553 m2
Parcelle 38 B :	1616 m2
Parcelle 38 C :	262 m2
DP chemins:	796 m2
Aménag. communal :	67 m2
TOTAL:	<u>6294 m2</u>

Propriétaire: Lugeon, Michel	
Parcelle 486 A :	1738 m2
DP chemins:	87 m2
TOTAL:	<u>1825 m2</u>

Surface totale PQ : 8119 m2

Note: les surfaces sont provisoires,
l'abornement étant réservé.

espacerie sa
architecture - urbanisme
avenue de collonges 1
1004 lausanne



ILLUSTRATION 2

*RPGA = règlement sur le plan général d'affectation